



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychotropes

Question écrite n° 8042

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la surconsommation de neuroleptiques et de médicaments psychotropes en France. En effet, il semble que l'usage de ces médicaments, prescrits dans le cadre de troubles mentaux divers, ait connu une croissance exponentielle ces vingt dernières années. À ce titre, le montant des remboursements assurés par la sécurité sociale en 2009 dépasse la somme d'un milliard trois cent millions d'euros, contre trois-cent dix-sept millions en 1980. Ainsi, à l'enjeu de santé publique que représente cette consommation de médicaments, aux effets secondaires importants, s'ajoute un enjeu budgétaire considérable pour la sécurité sociale. Il semblerait qu'un meilleur contrôle de la prescription de neuroleptiques et de psychotropes permette de limiter l'expansion continue de leur consommation en France. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8042

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5809

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)